



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 octobre 2025 à 18 heures 05 minutes
Salle du Conseil de la Mairie de Bresnay

Quorum : 7

Présents :

Mme ALBONESY Aurélie, Mme BENARD Julie, M. BENARD Raymond, M. CHERVIER Alain, Mme DJAFRI Françoise, Mme SLOMA Pascale, Mme THIÉRY Aurélie

Procurations :

Mme DETERNES Adeline donne pouvoir à Mme BENARD Julie, Mme ALBERTINI Coraline donne pouvoir à Mme DJAFRI Françoise

Absente :

Mme CREVISIER Sabrina

Excusées :

Mme ALBERTINI Coraline, Mme DETERNES Adeline, Mme MICHEL Annie

Secrétaire de séance : Mme SLOMA Pascale

Président de séance : M. CHERVIER Alain

Monsieur le Président fait lecture d'un courrier reçu du département concernant la sécurité des séniors, ce courrier propose l'organisation de réunion mais avec un effectif minimum de 15 personnes. Cet effectif est difficilement réalisable et pour l'instant nous n'avons pas de salle pour accueillir cette réunion.

01102025_01: Participation du CCAS au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur le Président présente le Fonds de Solidarité Logement, issu de la loi Besson de 1990. Ce FSL intervient pour les personnes éprouvant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement ainsi que pour honorer le règlement de leur facture d'énergie.

Le fonds est principalement financé par le Conseil Départemental, et des conventions ont été conclues avec des fournisseurs d'énergie qui l'abondent. De même, les bailleurs publics participent au financement proportionnellement au nombre de logements dont ils disposent sur le territoire départemental.

Conformément à la délibération du 27 février 2009, le Président du Conseil Départemental est autorisé à solliciter la participation financière, volontaire, au FSL des communes du département.

Afin de poursuivre son action, le Conseil Départemental a donc sollicité le concours de la commune pour participer au financement de ce FSL.

Monsieur le Président ajoute que le FSL intervient régulièrement au profit des locataires des logements de la commune et notamment à ceux des logements communaux.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De participer au financement du Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 200€.

AUTORISE

- Le Président a signé tout document nécessaire à cette participation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

01102025_02 : Fixation du prix des accompagnants au repas du CCAS

Monsieur le Président demande qu'un montant soit fixé pour le repas des accompagnants des personnes invitées au repas du CCAS du 11 novembre 2025.

Le montant proposé est de 30 €.

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer le montant du repas des accompagnants à 30 € pour 2025.
- Que cette somme sera versée au compte 7588.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Préparation du repas du CCAS du 11 novembre qui aura lieu à la salle de Meillard.

La date du repas du CCAS 2025 est fixée au mardi 11 novembre 2025 à la salle des fêtes de Meillard, le Maire de Meillard a proposé que le CCAS règle uniquement l'utilisation du chauffage dans la salle.

Le repas sera réalisé par l'Auberge de la Fontaine de Bresnay au bénéfice des personnes nées en 1955 et avant, soit les personnes âgées de 70 ans et plus. Il a été évalué que le nombre de convives serait estimé à 70 repas.

Le tarif proposé est de 30€ par personne.

Monsieur le Président, Madame SLOMA et monsieur CAP se sont rendu à la salle pour faire le point des équipements. Monsieur CAP a proposé de faire livrer les denrées directement à la salle.

Après étude des propositions, le menu sélectionné par le conseil d'administration est : amuse-bouches (3 par personne), Salade Folle (Gésiers, magret...), Jambonneau et gratin de crozets, Fromages et Pavlova aux fruits rouges. Le café et le pain seront pris en charge par le CCAS.

Concernant les achats, Madame DETERNES et Madame SLOMA réaliseront les achats pour la décoration de la table, mais celle-ci restera succincte pour limiter l'impact sur une organisation délocalisée du repas cette année. Concernant le pain (en boule) et les pommes, ils seront pris à la boulangerie de Cressanges. Madame THIÉRY fait remarquer que le 11 novembre tombe un mardi et que la boulangerie est fermée le lundi. Madame SLOMA verra avec eux pour voir comment s'arranger.

Les autres boissons sans alcool et consommables seront pris à l'épicerie de Besson. Concernant les vins, 12 bouteilles de rouge, 24 de blanc et 6 bouteilles de mousseux seront achetées, Monsieur le Président s'occupera des vins, Madame DJAFRI du mousseux et Madame SLOMA du cassis.

La préparation de la salle pour l'occasion aura lieu à 16h00 à Meillard le lundi 10 novembre. Le nettoyage se fera à la fin du repas, l'intégralité des membres du CCAS présents aideront pour que celle-ci soit rendu en parfait état. Le nettoyage restera partiel dans la grande salle car des travaux de remplacement du carrelage auront lieu dans les jours suivants.

Madame SLOMA fera le point de la liste des personnes à inviter avant la distribution.

Les invitations seront réalisées par le secrétariat de Mairie et déposées dans les boîtes le vendredi 17 octobre pour des réponses avant le 24 octobre. Le CCAS se réunira le 27 octobre à 18h30, l'heure de début est décalée à la demande de Madame ALBONESY.

Les menus seront réalisés par le secrétariat de Mairie et madame SLOMA.

Concernant les colis, ils seront réservés aux personnes ne pouvant se déplacer.
Le tarif du Cellier des Bourbons reste comme l'année dernière à 22.50€ pour le colis simple et à 29.50€ pour le colis couple.

Questions diverses :

La cérémonie du 11 novembre sera avancée de 30 minutes pour permettre les déplacements vers Meillard. Le rendez-vous devant la Mairie sera donc fixé à 10h00.
Etant donné que le parking de la salle socioculturelle sera fermé, des barrières seront mise en place pour laisser l'accès à la petite salle de réunion pour permettre le pot de l'amitié. Les entreprises ne travaillant pas le 11 novembre, il n'y aura pas de risque.

Le Secrétaire de séance,



Fait à BRESNAY
Le Maire,
Communal
d'Action Sociale
03210 BRESNAY


